

## ANNEXE 1 : liste de présence

### Représentants socio-économiques, siégeant à titre délibératif

Alsace Nature	M. MASTIO
Association BUFO	M. VACHER
Association Pêche et Pisciculture Fescherhiesel et Nonnenhof	M. ERBS
	M. BERNARD
Association pour le Développement Alsace du Nord	M. SCHOTT
Association Protection Faune Flore du Kestlerhof-Taubenhof	M. SCHALL
Association Sauvegarde de la Faune Sauvage	M. OTT
Association SOS Tétras*	Excusé
Centre d'Etudes, de Recherches et de Protection de l'Environnement en Alsace	M. BAUMGART
Chambre d'Agriculture	M. OSSWALD
Conservatoire des Sites Alsaciens	M. TRAUTMANN
Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin	M. GLANG
	M. FISCHBACH
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin	M. LECOUSTEY
Fédération du Club Vosgien	M. PFRIMMER
Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace	M. WOLFER
Société Alsacienne d'Entomologie	M. ULRICH
Société Botanique d'Alsace	M. BRUA
Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace	pouvoir à M. ULRICH
	M. WAEFFLER

### Représentants des collectivités et de leurs groupements, siégeant à titre délibératif

Commune de Betschdorf	M. SAMTMANN
Commune de Biblisheim	Excusé
Commune de Dieffenbach-Lès-Woerth	Excusé
Commune de Eschbach	Mme WEISS
Commune de Forstfeld	M. HEIMLICH
Commune de Haguenau	M. ERBS
Commune de Hatten	M. FENNINGER
Commune de Mietesheim	pouvoir à M. MUCKENSTURM
Commune de Niederroedern	Excusé
Commune de Oberhoffen-sur-Moder	M. SCHOTT
Commune de Rountzenheim	M. MOSSER
Commune de Schirrhein	M. WILHELM
Commune de Schweighouse-sur-Moder	M. SCHMITT
	M. MEYER
Commune de Seltz	M. FLUCK
Commune de Sessenheim	M. METZ
Commune de Soufflenheim	M. HABERKORN
Commune de Walbourg	M. SIBLER
Communauté de communes de la région de Haguenau	M. STURNI
Communauté de communes de l'Uffried	M. HEIMLICH
Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	Excusé
Communauté de communes de Seltz – Delta de la Sauer	Excusé
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Roeschwoog	pouvoir à M. HEIMLICH

et environs	
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth	Excusé
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Zinsel Nord	M. MUCKENSTURM
Syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée du Seebach	M. BOSSERT
Syndicat intercommunal à vocation unique chargé de la lutte anti-moustiques	Mme PFIRSCH
Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord	M. STREBLER
Syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères du nord du Bas-Rhin	Mme STEPHAN
Syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne	Excusé
Conseil Général du Bas-Rhin	M. BERTRAND Mme GARNERO

### **Représentants de l'Etat et des établissements publics, siégeant à titre consultatif**

Sous-préfecture de Wissembourg- Haguenau	Mme CHAUVIN
Direction Départementale des Territoires	M. AMARA M. BOUDIMBOU M. HEY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme DUJARDIN M. KIMMEL M. NICLOUX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine	M. VEAUX
Office National des Forêts	Mme BUCHER M. FICHT Mme PIERRAT

\* l'Association SOS Tétras n'a pas été désignée par l'arrêté préfectoral du 18/06/2008 portant désignation des membres du comité de pilotage pour le site Natura 2000 Massif forestier de Haguenau, mais est invité à aux réunions du comité suite à sa demande (voie consultative).

## **ANNEXE 2 : synthèse des débats et échanges en séance en ce qui concerne la Zone de Protection Spéciale « Forêt de Haguenau »**

Mme Weiss s'inquiète de voir disparaître de plus en plus de prairies, transformées en champs de culture. Elle cite l'exemple de la station d'épuration de Benstett où il y a eu la mise en place de mesures compensatoires. Aujourd'hui, les prairies ont été retournées et la pie grièche a disparu.

Mme Pierrat rappelle que l'un des buts du document d'objectifs pour cette zone Natura 2000 est de favoriser le maintien de certaines prairies, notamment via les contrats rémunérés. Cependant, le DOCOB en est encore au stade d'état des lieux, la charte et les contrats seront établis plus tard.

Mme la sous-préfète demande si des dates ont déjà été convenues pour les réunions de travail sur les actions à mettre en place sur la zone.

Mme Pierrat souligne qu'il est encore trop tôt pour faire de telles propositions. En effet, il serait bien de patienter jusqu'à février/mars afin de disposer de plus de « matière » pour organiser les réunions par groupe de travail thématique.

M. Baumgart signale qu'il y a déjà eu une série de réunions.

M. Ficht précise que ces réunions concernaient la Zone Spéciale de Conservation et non la Zone de Protection Spéciale.

M. Kimmel propose que les groupes de travail soient plutôt réservés aux membres du comité de pilotage intéressés par l'aspect socio-économique et environnemental. En effet, les élus ne seront peut-être pas intéressés par des réunions techniques.

Mme la sous-préfète répond qu'il serait mieux que les invitations soient adressées à tous les membres du comité de pilotage. Il sera précisé sur l'invitation même l'objet de la réunion.

M. Schott signale que depuis trois ans, les surfaces en grande culture comme le maïs sont en légère baisse. Les deux ou trois dernières années, le retournement des prairies était souvent dû à l'abandon du gel obligatoire dans la nouvelle PAC. De plus, dans le cas évoqué par Mme Weiss, cela concernait des espaces classés en jachère qui étaient cultivés avant la mise en place de la PAC.

M. Samtmann demande comment la mise en œuvre des actions et la gestion forestière communale vont être coordonnées.

M. Ficht explique que le nombre de propriétaires de parcelles forestières est assez réduit, ce qui va grandement simplifier l'organisation. De plus, la plus grande partie de la forêt est classée en forêt indivise, qui est gérée par l'ONF.

Mme Pierrat rappelle que tout va se jouer sur le volet contractualisation. Les contrats Natura 2000 restent cependant une démarche incitative. Les propriétaires forestiers sont associés à la démarche mais restent libres d'accepter ou non les contrats proposés.

M. Osswald souhaite qu'il soit bien précisé dans les enjeux et objectifs du DOCOB que certains intrants chimiques agricoles ont des impacts sur les insectes mais pas tous. De même, il serait bien de formuler différemment la partie sur la gestion raisonnée des embâcles.

M. Sturni demande si des pratiques ou des événements ont été diagnostiqués et qui expliqueraient que l'état des lieux actuel est globalement défavorable pour plusieurs espèces animales ou végétales.

M. Ficht explique que ce diagnostic est réalisé via l'étude des habitats reconnus favorables pour chaque espèce. Par exemple, les espèces qui aiment les milieux denses sont défavorisées en milieux ouverts et inversement. Pour chaque espèce, il est donc possible d'identifier les causes de la régression.

M. Brua rajoute que plusieurs espèces d'oiseaux qui étaient observées sur le terrain ont disparu, comme le Grand Tétrás. Il est très probable que d'autres espèces soient aussi disparues, avant les observations sur le terrain.

M. Waeffler rappelle qu'il est important de s'intéresser à un périmètre géographique beaucoup plus large que la zone Natura 2000 pour certaines espèces d'oiseaux. Il faut prendre en compte l'évolution des populations dans un contexte national.

M. Kimmel explique qu'il faut commencer par s'intéresser aux espèces dont l'état de conservation est le plus défavorable. Par exemple pour la forêt de Haguenau, la chouette de Tengmalm est en régression, ce qui est conforté par le diagnostic réalisé par l'ONF sur l'état de la forêt. En effet, elle est nettement rajeunie alors que cette chouette qui niche dans les trous de pics noirs a besoin de gros et vieux hêtres.

M. Waeffler cite l'exemple du Milan Royal. Il faut prendre en compte l'habitat favorable à sa nidification mais aussi l'habitat favorable à ses proies, c'est-à-dire les prairies. Il est nécessaire d'agir sur différents bras de leviers et protéger plusieurs habitats pour protéger une espèce en particulier.

### **ANNEXE 3 : synthèse des débats et échanges en séance en ce qui concerne la Zone Spéciale de Conservation « Massif forestier de Haguenau »**

M. Mastio émet une réserve sur la Charte forestière. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux et objectifs.

M. Ficht explique que placer en réserve tout un peuplement est une action trop lourde. Les engagements de la Charte permettent une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La mise en place des îlots de sénescence dans les contrats aura plus d'impact car il y a une aide financière de l'Etat.

M. Lang demande la suppression de l'engagement sur l'agrainage en lien avec l'évaluation des incidences Natura 2000 dont a fait l'objet le schéma départemental de gestion cynégétique.

M. Kimmel lui confirme que l'engagement a été retiré de la Charte.

M. Trautmann souhaiterait connaître les possibilités de modification du document d'objectifs si des problèmes de gestion apparaissent.

M. Amara précise qu'une évaluation régulière du DOCOB est prévue afin de remettre à jour le diagnostic socio-économique et environnemental s'il y a lieu, ainsi que de juger l'efficacité de la Charte et des contrats.

M. Ulrich souhaiterait des précisions sur ce qui distingue la gestion d'un massif forestier en zone Natura 2000 d'un massif normal. Le DOCOB devrait ouvrir des portes pour des financements or il ne le fait pas.

M. Ficht explique qu'il faut faire une multiplicité de contrats afin d'allier tous les aspects de la gestion forestière (îlots de sénescence et production de bois, etc...).

M. Vacher souligne deux problèmes dans le document d'objectifs. Premièrement, la composante habitat terrestre du sonneur à ventre jaune n'est pas détaillée dans le diagnostic. Ce dernier se focalise trop sur l'habitat aquatique de l'espèce. L'aspect habitat terrestre n'est pas non plus pris en compte dans les fiches actions. Deuxièmement, le diagnostic est basé sur des données âgées de plus de 6 ans qui ont beaucoup évoluées depuis. Les articulations avec la Trame Verte et Bleue, le Plan National d'Action ou encore la mise à jour des ZNIEFF ne sont pas réalisées.

De plus, il verrait bien des fiches par espèce avec leurs enjeux propres.

M. Nicloux précise que la plupart de ces chantiers ne sont pas aboutis officiellement. Il serait toutefois intéressant de compléter le DOCOB mais cela s'avère difficile sans reprogrammer une consultation des membres du comité de pilotage.

M. Hey fait une remarque sur la présentation par typologie de la Charte. Il rappelle que sur le site Rhin Ried Bruch, beaucoup de propriétaires se sont mépris sur les conséquences de l'engagement de la Charte. La signature de la Charte engage le propriétaire à respecter **tous** les engagements de cette dernière.

M. Brua aborde le problème de gestion des engrais et phytosanitaires. Il serait bien de rajouter d'autres amendements préjudiciables comme le fumier.

M. Kimmel rappelle que Natura 2000 ne peut pas interdire formellement quelque chose.

M. Brua précise qu'il ne s'agit pas de l'interdire mais d'encourager sa non utilisation dans les « bonnes pratiques », au même titre que les produits phytosanitaires et engrais.